

QUESTION THEORIQUE

Expliquer fondamentalement la notion de technique fiscale.



EXERCICE

La société Calao est spécialisée dans la production et la commercialisation de petits outillages et de peinture anti rouille. En plus, elle met à la disposition d'autres entreprises son savoir faire.

Son numéro de reconnaissance fiscale est 7806540G et son chiffre d'affaires moyen mensuel est de 14 500 000F HT. Au titre du mois d'août 2011, la société Calao sollicite votre expertise en vue de procéder à certaines déclarations fiscales sur son chiffre d'affaires. A cet effet, elle vous communique la situation d'ensemble de ses opérations réalisées.

03/08/11 : Importation de limailles de fer 7450 000HT dont droit de douane de 1 230 000HT.

06/08/11 : Ventes de petits outillages à un grossiste 24 600 000HT, remise 2% facture n°167 à Tierno assujetti au synthétique.

09/08/11 : Livraison à soi-même de peinture pour l'embellissement des locaux de la société :
* matières premières taxables consommées 1 220 000HT
* frais indirects non taxables 340 000HT

Les travaux d'embellissement sont assurés par un peintre spécialiste et ils ont débutés le 10/08/2011 pour s'achever courant septembre, prix du contrat 630 000HT règlement au comptant pour 70% par chèque bancaire et le reste à crédit.

10/08/11 : Vente de pots de peinture au ministère de la salubrité publique 30 980 000HT réglée immédiatement à 90% par le trésor.

14/08/11 : Facture N°54 de coquelet au régime du forfait d'imposition et l'opération porte sur du dissolvant pour 1570 000HT.

17/08/11 : Vente de matériels à Coquelet évaluée à 520 000HT suivi de vente de 20 pots de peinture, les montants sont réglés différemment en espèces.

24/08/11 : Ventes de matériels et de peintures à des grossistes ivoiriens disposant d'attestation d'exonération à la TVA ; montant 47 980 000HT.

28/08/11 : Acquisition d'un ensemble métallique pour l'entreposage des produits 4 345 000HT à crédit.

30/08/2011 : Constatation du vol d'un bureau ministre acheté à 1 700 000TTC il ya 4 ans et amortissable en mode linéaire sur 10 ans.

NB : *Un pot de peinture est vendu à 20 000F HT et bénéficie d'une réduction de 1% pour toute commande supérieure à 15 pots.*

TRAVAIL A FAIRE

1°/ Après avoir précisé le régime d'imposition de la société (réponse à justifier), mettez en évidence dans un même tableau la TVA collectée, la TVA récupérable. Déduire la situation de la TVA du mois d'août 2011 sachant qu'à la fin du mois de juillet il y avait un crédit de TVA de 65 000F

2°/ Liquider la TSE et l'AIRSI et préciser le contribuable et le redevable

3°/ Etablir le schéma de la déclaration de la TVA